

Fonds négociés en bourse	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Frais de gestion	RFG <sup>1</sup>
<b>Fonds de résultat cible</b>					
FNB d'actions américaines avec marge de protection échéant en août Cboe Vest First Trust	parts couvertes	AUGB.F	30-août -19	0,85 %	0,94 %
FNB d'actions américaines avec marge de protection échéant en février Cboe Vest First Trust	parts couvertes	FEBB.F	25-février-20	0,85 %	0,96 %
FNB d'actions américaines avec marge de protection échéant en mai Cboe Vest First Trust	parts couvertes	MAYB.F	21-mai-20	0,85 %	0,93 %
FNB d'actions américaines avec marge de protection échéant en novembre Cboe Vest First Trust	parts couvertes	NOVB.F	4-février-20	0,85 %	0,93 %
<b>Fonds à gestion active</b>					
FNB canadien de puissance du capital First Trust	parts	FST	30-novembre-01	0,60 %	0,66 %
FNB international de puissance du capital First Trust	parts	FINT	17-mai-18	0,70 %	0,74 %
FNB First Trust JFL revenu fixe de base plus	parts	FJFB	2-mars-21	0,60 % <sup>2</sup>	0,68 %
FNB First Trust JFL actions mondiales	parts	FJFG	2-mars-21	0,85 %	0,97 %
FNB First Trust prêts de rang supérieur (couvert en dollars canadiens)	parts	FSL	28-août-13	0,15 % <sup>3</sup>	1,01 %
<b>Fonds de revenu</b>					
FINB de revenu mondial géré en fonction du risque First Trust	parts	ETP	23-juillet-14	0,41 % <sup>4</sup>	0,93 %
FNB Morningstar Dividend Leaders First Trust	parts	FDL	29-Sep-16	0,15 % <sup>5</sup>	0,66 %
FINB de dividendes First Trust Value Line <sup>MD</sup> (couvert en dollars canadiens)	parts	FUD	15-mai-13	0,70 %	0,78 %
<b>Fonds sectoriels et industriels</b>					
FNB Cloud Computing First Trust	parts	SKYY	30-octobre-14	0,15 % <sup>6</sup>	0,77 %
FNB Dow Jones Internet First Trust	parts	FDN	30-octobre-14	0,15 % <sup>7</sup>	0,68 %
	parts couvertes	FDN.F	8-décembre-17	0,15 % <sup>7</sup>	0,71 %
FNB registre de transactions et processus novateurs Indxx First Trust	parts	BLCK	23-mars-18	0,15 % <sup>8</sup>	0,81 %
FNB Indxx NextG First Trust	parts	NXTG	30-octobre-14	0,15 % <sup>9</sup>	0,86 %
FNB NASDAQ® Clean Edge® Green Energy First Trust	parts	QCLN	30-octobre-14	0,15 % <sup>10</sup>	0,77 %
FNB Nasdaq Cybersecurity First Trust	parts	CIBR	30-octobre-14	0,15 % <sup>11</sup>	0,76 %
FNB NYSE Arca Biotechnology First Trust	parts	FBT	30-octobre-14	0,15 % <sup>12</sup>	0,72 %

Fonds négociés en bourse	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Frais de gestion	RFG <sup>1</sup>
<b>Fonds sectoriels des États-Unis AlphaDEX<sup>MC</sup></b>					
FINB du secteur de la santé des États-Unis AlphaDEX <sup>MC</sup> First Trust	parts	FHH	30-octobre-14	0,70 %	0,76 %
	parts couvertes	FHH.F	8-décembre-17	0,70 %	0,77 %
FINB du secteur des produits industriels des États-Unis AlphaDEX <sup>MC</sup> First Trust	parts	FHG	30-octobre-14	0,70 %	0,78 %
	parts couvertes	FHG.F	8-décembre-17	0,70 %	0,76 %
FINB du secteur technologique des États-Unis AlphaDEX <sup>MC</sup> First Trust	parts	FHQ	30-octobre-14	0,70 %	0,78 %
	parts couvertes	FHQ.F	8-décembre-17	0,70 %	0,78 %

## Conseillers en placements

First Trust Advisors L.P. est le conseiller en placements des Fonds et est au service des courtiers, des particuliers et des investisseurs institutionnels depuis 1991 à son siège social situé dans la région Chicago.

- Gestionnaire/superviseur d'actifs expérimenté
- Fournisseur de solutions financières novatrices
- Investisseur stratégique à long terme reconnu pour ses stratégies fondamentales et quantitatives

## Gestionnaire de fonds d'investissement

Société de gestion de portefeuilles FT Canada  
40 King Street West, Suite 5102  
Scotia Plaza, Box 312  
Toronto (Ontario) M5H 3Y2  
416 865-8065  
Sans frais : 1 877 622-5552  
[www.firsttrust.ca](http://www.firsttrust.ca)

1. RFG – en date du 31 décembre 2021.
2. Les frais de gestion annuels maximaux sont de 0,70 %. Le gestionnaire a convenu de renoncer à une portion des frais de gestion correspondant à 0,10 % de l'actif net quotidien moyen du FNB First Trust jusqu'au 31 décembre 2021, sous réserve d'un examen périodique. Se reporter au prospectus pour plus de détails.
3. Le FNB First Trust obtiendra une exposition à des titres constituants par le placement de la totalité de son actif net dans le fonds sous-jacent, FNB indiciel négocié à une bourse de valeurs des États-Unis qui vise à reproduire intégralement ou essentiellement le rendement de l'indice. Le FNB First Trust prélèvera sur l'actif de son portefeuille investi dans le fonds sous-jacent les frais de gestion du fonds sous-jacent correspondant à 0,85 % par année de l'actif net quotidien moyen. Par conséquent, le coût des frais de gestion pour les porteurs de parts correspondra à 1,00 % par année de la valeur liquidative des parts, majoré des taxes applicables. Le FNB First Trust n'aura pas à payer des frais de gestion qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un doublement des frais que doit payer le fonds sous-jacent pour le même service. De plus, le FNB First Trust n'aura pas à payer de frais d'acquisition ni de frais de rachat dans le cadre de ses acquisitions ou ses rachats de titres du fonds sous-jacent et le FNB First Trust n'aura pas à payer des frais d'acquisition ou des frais de rachat qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un doublement des frais qu'un investisseur du FNB First Trust doit payer. En vigueur le 21 janvier 2021.
4. Les frais de gestion maximums correspondent jusqu'à 0,60 % pdb.
5. Les frais de gestion du FNB First Trust sont passés de 0,30 % par année de la valeur liquidative à 0,15 % par année de la valeur liquidative, et le FNB First Trust assumera les charges d'exploitation nettes du fonds sous-jacent (c'est-à-dire le First Trust Morningstar Dividend Leaders Index Fund), qui correspondent à 0,45 % par année de la valeur liquidative. La date de prise d'effet est le 12 février 2021.
6. Les frais de gestion du FNB First Trust sont passés de 0,70 % par année de la valeur liquidative à 0,15 % par année de la valeur liquidative, et le FNB First Trust assumera les frais de gestion du fonds sous-jacent (c'est-à-dire le First Trust Cloud Computing ETF), qui correspondent à 0,60 % par année de la valeur liquidative. La date de prise d'effet est le 17 février 2021.
7. Les frais de gestion du FNB First Trust sont passés de 0,70 % par année de la valeur liquidative à 0,15 % par année de la valeur liquidative, et le FNB First Trust assumera les charges d'exploitation nettes du fonds sous-jacent (c'est-à-dire le First Trust Dow Jones Internet Index Fund), qui correspondent à 0,52 % par année de la valeur liquidative. La date de prise d'effet est le 17 février 2021.
8. Le FNB First Trust obtiendra une exposition à des titres constituants par le placement de la totalité de son actif net dans le fonds sous-jacent, FNB indiciel négocié à une bourse de valeurs des États-Unis qui vise à reproduire intégralement ou essentiellement le rendement de l'indice. Le FNB First Trust prélèvera sur l'actif de son portefeuille investi dans le fonds sous-jacent les frais de gestion du fonds sous-jacent correspondant à 0,65 % par année de l'actif net quotidien moyen. Par conséquent, le coût des frais de gestion pour les porteurs de parts correspondra à 0,80 % par année de la valeur liquidative des parts, majoré des taxes applicables. Le FNB First Trust n'aura pas à payer des frais de gestion qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un doublement des frais que doit payer le fonds sous-jacent pour le même service. De plus, le FNB First Trust n'aura pas à payer de frais d'acquisition ni de frais de rachat dans le cadre de ses acquisitions ou ses rachats de titres du fonds sous-jacent et le FNB First Trust n'aura pas à payer des frais d'acquisition ou des frais de rachat qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un doublement des frais qu'un investisseur du FNB First Trust doit payer.
9. Les frais de gestion du FNB First Trust sont passés de 0,70 % par année de la valeur liquidative à 0,15 % par année de la valeur liquidative, et le FNB First Trust assumera les frais de gestion du fonds sous-jacent (c'est-à-dire le First Trust Indxx NextG ETF), qui correspondent à 0,70 % par année de la valeur liquidative. La date de prise d'effet est le 17 février 2021.
10. Les frais de gestion du FNB First Trust sont passés de 0,70 % par année de la valeur liquidative à 0,15 % par année de la valeur liquidative, et le FNB First Trust assumera les charges d'exploitation nettes du fonds sous-jacent (c'est-à-dire le First Trust NASDAQ® Clean Edge® Green Energy Index Fund), qui correspondent à 0,60 % par année de la valeur liquidative. La date de prise d'effet est le 17 février 2021.
11. Les frais de gestion du FNB First Trust sont passés de 0,70 % par année de la valeur liquidative à 0,15 % par année de la valeur liquidative, et le FNB First Trust assumera les frais de gestion du fonds sous-jacent (c'est-à-dire le First Trust Nasdaq Cybersecurity ETF), qui correspondent à 0,60 % par année de la valeur liquidative. La date de prise d'effet est le 17 février 2021.
12. Les frais de gestion du FNB First Trust sont passés de 0,70 % par année de la valeur liquidative à 0,15 % par année de la valeur liquidative, et le FNB First Trust assumera les charges d'exploitation nettes du fonds sous-jacent (c'est-à-dire le First Trust NYSE Arca Biotechnology Index Fund), qui correspondent à 0,55 % par année de la valeur liquidative. La date de prise d'effet est le 17 février 2021.

Un placement dans un FNB peut donner lieu à des courtages, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux composés annuels historiques qui tiennent compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tiennent pas compte des frais d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais facultatifs ou de l'impôt sur le revenu payables par le porteur de parts qui auraient pour effet de réduire les rendements. Les FNB ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.